

DESCRIPTIF DES DIFFERENTES ETAPES DE LA PROCEDURE

ORIENTATION

ETAPE 5 : Analyse du dossier préalable et **orientation** du candidat

- L'objectif de cette étape est de maximiser les chances de réussite de chaque candidat au regard des exigences de résultats sur chacun des domaines du CQP pour l'obtention de celui-ci (70% d'objectifs atteints sur chacun des domaines du CQP) et des éléments liés à l'expérience, au projet et à la faisabilité.
- Au regard du tableau de résultats N°1, généré depuis la plate-forme EciaVision, l'organisme référent ECIA VAE va effectuer une analyse globale de la recevabilité du dossier du candidat. Il apporte l'une des 3 réponses suivantes :
 - Le candidat peut s'engager dans une démarche VAE et un dossier déclaratif lui est remis.
 - Le candidat a un bon dossier, mais le questionnaire ECIA révèle des faiblesses importantes dans la maîtrise des connaissances liées au CQP, il est orienté vers une formation préalable.
 - Le candidat a trop peu de chances de succès via la VAE, il est orienté vers un autre parcours plus adapté à son profil. Son dossier n'est pas recevable pour une démarche CQP par la VAE.
- Le candidat reçoit par courrier un avis circonstancié sur son dossier préalable. Une lettre type est générée depuis la plateforme EciaVision.
- La décision est saisie sur la plateforme EciaVision pour assurer la traçabilité et l'archivage des données par le prestataire agréé.